

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 7 août 2020
à 11 h 45**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par Vidéoconférence, le vendredi 7 août 2020, à 11 h 45.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2020.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1204950001

Octroi d'un contrat de 154 758,65 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction inc., pour le projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 197 972,45 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 20 000 \$ et les contingences de 23 213,80 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-20-08 (2 soumissionnaires conformes).

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1207705004

Octroi d'une aide financière d'urgence, non récurrente, totalisant une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour le soutien de la reprise de ses activités de restauration afin d'offrir le service aux visiteurs du parc La Fontaine, et approbation du projet de convention à cet effet.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1206229001

Ratification de la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local), d'un montant de 25 000 \$, et autorisation au directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 6 août 2020

**Dossier # : 1204950001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 154 758,65 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction Inc., pour le projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc et autoriser une dépense totale à cette fin de 197 972,45 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 20 000 \$ et les contingences de 23 213,80 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-20-08, 2 soumissionnaires conformes)

OCTROYER UN CONTRAT DE 154 758,65 \$, TAXES INCLUSES, À LA FIRME URBEX CONSTRUCTION INC., POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT SECTORIEL DU PARC DE LA BOLDUC ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 197 972,45 \$, TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 20 000 \$ ET LES CONTINGENCES DE 23 213,80 \$ TAXES INCLUSES (APPEL D'OFFRES PUBLIC DDTET54-20-08, 2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)

ATTENDU les objectifs du Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020 de l'arrondissement.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer un contrat à Urbex Construction Inc. pour le projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc de l'arrondissement pour l'année 2020, pour un montant total de 154 758,65 \$, toutes taxes applicables, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-20-08;

D'autoriser une dépense totale de 197 972,45 \$, incluant les taxes et les incidences au montant de 20 000 \$ ainsi que les contingences au montant de 23 213,80 \$ pour la réalisation du projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-08-05 13:18

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1204950001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 154 758,65 \$, taxes incluses, à la firme Urbex Construction Inc., pour le projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc et autoriser une dépense totale à cette fin de 197 972,45 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 20 000 \$ et les contingences de 23 213,80 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-20-08, 2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite procéder au réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc afin de contribuer à l'augmentation de la qualité de vie au sein du quartier en embellissant et en rendant le lieu plus accessible aux usagers. L'aménagement permettra d'accroître les différentes zones végétalisées du parc avec l'ajout d'un nouvel îlot de plantation de 60 m², de bonifier le lieu d'échange et de rencontre avec l'ajout de nouveau mobilier. Le parc a une superficie de 1 460 m² et il est situé à l'intersection des rues Rachel et Berri.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021)

DESCRIPTION

Ce parc est très sollicité par les usagers du quartier et l'aménagement actuel ne répond plus à leurs besoins en raison de la vétusté du mobilier, des deux fontaines à boire et des supports à vélo. L'objectif est de sécuriser l'ensemble du site et de répondre à une demande grandissante de la population par la création d'un espace diversifié et l'ajout du verdissement, d'un système d'irrigation, de deux nouvelles fontaines à boire, du mobilier, des supports à vélo et d'embellir le tout en le rendant plus accessible aux usagers. Un appel d'offres public s'est tenu du 19 juin au 20 juillet 2020. Il y a eu 6 preneurs de cahier des charges et 2 soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le "système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec".

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Urbex Construction Inc., pour un montant de 154 758,65 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Urbex Construction Inc.	154 758,65 \$		154 758,65 \$
SALVEX Inc.	183 385,12 \$		183 385,12 \$
Dernière estimation réalisée	141 824,48 \$		141 824,48 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			169 071,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			28 626,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			18,50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			12 934,17 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			+ 9,12 %

Une estimation de 141 824,48 \$, excluant un montant de 20 000 \$ pour les dépenses incidentes et un montant de 21 273,67 \$ pour les contingences (15 %), donnant une estimation totale de 183 098,15 \$, a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 9,12 % entre l'estimation faite par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire le plus bas se situe principalement au niveau des prix unitaires des items liés aux équipements de parc et au bétonnage pour aménagement extérieur.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- l'achat de végétaux : 3 000 \$;
- pour les services de laboratoire et analyses : 10 000 \$;
- pour les affiches de chantier et la communication : 1 000 \$;
- autres : 6 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant maximal de 180 775,23 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014. Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

La dépense maximale de 197 972,45 \$ représente le montant, toutes taxes incluses, de la dépense.

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis (181 k\$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	Ultérieur
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	181	-	-

Les crédits, toutes taxes applicables, nécessaires pour la réalisation des travaux du projet de réaménagement sectoriel du parc de La Bolduc sont répartis comme suit :

Répartition des coûts	Arrondissement PMR	Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Programme de réfection et verdissement des parcs locaux)	Total
Contrat :		154 758,65 \$	154 758,65 \$
Contingences 15 % :		23 213,80 \$	23 213,80 \$
Incidences :		20 000,00 \$	20 000,00 \$
Dépenses totales :		197 972,45 \$	197 972,45 \$

Voir l'intervention de certification de fonds pour les détails concernant l'imputation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le réaménagement de la zone de détente et la création d'une nouvelle surface de plantation permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

De plus, le réaménagement sectoriel de ce parc permet de poursuivre les engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir pour offrir une meilleure qualité de vie. Il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en intervenant dans les parcs en ajoutant du verdissage et des espaces récréatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc de La Bolduc sera fermée à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au mois de décembre 2020 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 75 jours. La date souhaitée pour les travaux est au début du mois de septembre 2020 à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la COVID-19 les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet quant à :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de CNESST);
- Plusieurs demandes de changement pourraient subvenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront informés de la nature des travaux grâce à un affichage sur place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

- Début des travaux : début septembre 2020
- Fin des travaux : fin décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 3 août 2020
Dominique LEMAY, 3 août 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-08-03

Patricia POIRIER
Architecte paysagiste

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1207705004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière d'urgence non récurrente totalisant une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour le soutien de la reprise de ses activités de restauration et afin d'offrir le service aux visiteurs du parc La Fontaine - Approbation du projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une aide financière d'urgence non récurrente totalisant une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour le soutien de la reprise de ses activités de restauration et afin d'offrir le service aux visiteurs du parc La Fontaine;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont une copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
 - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
 - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-07-31 09:57

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207705004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière d'urgence non récurrente totalisant une somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour le soutien de la reprise de ses activités de restauration et afin d'offrir le service aux visiteurs du parc La Fontaine - Approbation du projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2011, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a coordonné la réouverture du chalet -restaurant du parc La Fontaine et a signé une entente avec l'organisme sans but lucratif Espace La Fontaine à la suite d'un appel d'offres public. Outre l'exploitation d'un service de restauration, l'organisme mandaté y tient également une programmation culturelle variée. L'entente entre l'arrondissement et Espace La Fontaine viendra à échéance le 31 décembre 2020.

L'occupation du chalet-restaurant du parc La Fontaine a permis de dynamiser ce secteur du parc et d'offrir aux citoyens un service de qualité et de proximité durant l'année. Espace La Fontaine a pour mission d'y offrir des services de restauration et d'animation de qualité à des prix raisonnables.

En mai 2018, des travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment ont débuté. D'une durée initialement prévue de six mois, en raison de nombreuses difficultés qui ont occasionné des retards de chantier, les travaux ne sont pas encore complétés à ce jour. Les impacts négatifs du chantier ont fait fuir la clientèle, ce qui a mis la santé financière de l'organisme Espace La Fontaine dans une situation de grande précarité.

En mars 2020, à la suite d'analyse de la situation, une entente d'aide financière d'urgence d'un montant total de 50 000 \$ a été conclue entre PME-Montréal (25 000 \$), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) (12 500 \$) et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (12 500 \$) afin d'assister l'organisme Espace La Fontaine dans la relance des ses activités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1084 - 25 juillet 2020 - 1201701001 - Autoriser un virement budgétaire de 12 500 \$ en 2020 en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le soutien financier de l'organisme Espace La Fontaine

CE20 1085 - 25 juillet 2020 - 1205965004 - Autoriser un virement budgétaire de 12 500 \$ en 2020 en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal pour le soutien financier de l'organisme Espace La Fontaine.

CA20 25 0002 - 16 janvier 2020 - 1207705001 - Octroi, pour l'année 2020, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020

CA19 250136 - 6 mai 2019 - 1187705014 - Octroi, pour 2019, d'une contribution financière de 30 000 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Espace La Fontaine, pour la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine, selon la convention en cours jusqu'au 31 décembre 2020

CA17 250260 - 4 juillet 2017 - 1170346005 - Approbation du projet de convention avec l'organisme « Espace La Fontaine », à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2020, pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet-restaurant du parc La Fontaine, et octroi d'une subvention financière pour l'année 2018 de 30 000 \$ à même le budget de fonctionnement

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'accorder le versement de l'aide d'urgence de la ville-centre (SGPI et les Grands Parcs) à l'organisme Espace La Fontaine d'un montant de 25 000 \$ tel que stipulé dans l'entente conclue en mars 2020 entre PME-Montréal, SGPI et les Grands Parcs.

PME-Montréal a déjà versé en mars un premier versement de 5 000 \$ et en juin un deuxième versement de 10 000 \$. Un troisième versement de 10 000 \$ est à venir dès que le versement de la ville-centre via l'arrondissement sera effectué.

Ce versement est fait par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, car c'est lui qui détient la responsabilité de la gestion du chalet-restaurant du parc La Fontaine.

JUSTIFICATION

Sans cette aide financière d'urgence, l'organisme Espace La Fontaine n'est pas en mesure d'assumer les frais inhérents à la reprise de ses activités de restauration dans le chalet du parc La Fontaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de la séance extraordinaire du conseil exécutif du 25 juillet 2020, l'autorisation du virement budgétaire de 12 500 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et de 12 500 \$ en provenance de la SGPI vers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été entérinée.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pourra procéder au versement de la contribution financière d'une valeur maximale de 25 000 \$ à l'organisme Espace La Fontaine comme suit :

- un premier versement d'un montant maximal de quinze mille dollars (15 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la convention avec l'organisme;
- un deuxième versement d'un montant maximal de dix mille dollars (10 000 \$), dès que PME-Montréal aura versé son dernier versement de 10 000 \$.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette aide d'urgence permet à l'arrondissement de participer aux objectifs du Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020 :

En effet, par cette contribution, nous poursuivons nos engagements liés à la priorité d'intervention 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé, nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture;

Action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures.

L'exploitation du restaurant vise des objectifs de développement durable tant dans la gestion des déchets (récupération, compostage), que dans la production et la vente de produits aux visiteurs. La vente de bouteilles d'eau est interdite et une fontaine a été installée afin de permettre aux usagers de remplir leur propre contenant. Finalement, l'achat local est préconisé et plusieurs fournisseurs du restaurant sont à proximité.

Développement social

L'octroi de cette contribution nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Action 8 : Multiplier les mesures d'accessibilité à l'offre en culture, sports et loisirs

Action 9 : Adapter l'offre de culture, sports et loisirs aux citoyens

Action 10 : Faire de nos installations culturelles sportives et communautaires des espaces de vie uniques et durables

Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

Action 30 : Actualiser nos pratiques partenariales

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette aide d'urgence permettra à Espace La Fontaine de reprendre ses activités de bistro culturel. Ce qui redonnera également accès au chalet-restaurant aux visiteurs et bonifiera ainsi l'expérience dans le parc La Fontaine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de COVID-19, l'organisme pourra reprendre graduellement ses activités habituelles selon les consignes de la Direction de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet et août 2020 : reprise progressive des activités du bistro au chalet-restaurant du parc La Fontaine
Automne 2020 : assemblée générale annuelle du CA et suivi mensuel entre l'arrondissement et l'organisme
Échéance de la présente convention : le 31 décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal
Suzanne ROCHON, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Annie LONGPRÉ, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Annie LONGPRÉ, 14 juillet 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel M MORIN
Agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-07-14

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture_des sports_des
loisirs et du développement social



Dossier # : 1206229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins, qui sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat;
2. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la présente convention de partenariat et tous les documents relatifs à la présente résolution;
3. D'entériner la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire et la composition du comité de sélection, représentatif des différents intervenants du territoire auprès des organismes communautaires, dont un représentant du bureau de la députée de Mercier afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-21 10:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1206229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs et du greffe, il est recommandé :

1. De ratifier les contributions financières versées dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal aux organismes et pour les montants suivants:

Fonds d'urgence local PMR - Caisse populaire Desjardins	
Nom de l'organisme	Contribution financière
Centre d'aide à la famille	11 759,00 \$
Mission Communautaire Mile-End	3 000,00 \$
Resto Plateau	6 000,00 \$
YMCA	23 790,00 \$
Auberge Madeleine	4 200,00 \$
Santropol roulant	6 600,00 \$
Foyer du monde	2 000,00 \$
Porte ouverte Montréal	7 800,00 \$
Racine croisée	4 800,00 \$
Le Chaînon	12 000,00 \$
Maison du parc	4 625,00 \$
Maison d'aurore	10 000,00 \$
Maison St-Dominique	5 000,00 \$
CODEMCJE	6 426,00 \$
Comité des citoyens de Miton parc	4 500,00 \$
TOTAL	112 500,00 \$

- 2.
3. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces contributions.

Signé par Michael TREMBLAY **Le** 2020-07-15 16:28

Signataire :

Michael TREMBLAY

 Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
 Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1206229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

1. De ratifier la contribution financière versée dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal à la Société de développement commercial de la rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local) d'un montant de 25 000\$;
2. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-08-03 09:34

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1206229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU

CONTEXTE

Après analyse de différents scénarios pour le versement du soutien financier, l'arrondissement et Desjardins ont convenu d'un processus uniforme et facilité pour les organismes. Pour ce faire, ce sera l'arrondissement qui assurera le paiement des sommes du fonds, sa part ainsi que celle de Desjardins, jusqu'à concurrence du 200 000 \$ autorisé. Puisque le sommaire initial autorisait les dépenses pour un maximum de 100 000 \$ seulement, il est requis d'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins. Celle-ci sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat ci-jointe.

Une convention de partenariat entre l'arrondissement et Desjardins vient également définir les modalités de gestion du fonds conjoint. Le présent addenda vient autoriser la signature de cette convention et l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant supplémentaire de 100 000\$.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-20-001, un comité de sélection conjoint avec Desjardins a été mis en place pour la sélection des projets soutenus pour le volet communautaire. Le comité est représentatif de l'ensemble des intervenants du territoire auprès des organismes communautaires et permet un arrimage avec les différentes mesures de soutien disponibles. À compter du 22 avril, un représentant du bureau de la députée de Mercier se joint au comité de sélection afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal. Aucune entente administrative supplémentaire n'est toutefois requise en ce sens puisque le décaissement de ce montant sera fait directement via le bureau de la députée de Mercier.

La composition du comité de sélection est la suivante :

De la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal :

- 1 administrateur.trice

- 1 employé.e

De l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- 1 élu.e
- 1 cadre
- 1 professionnel.le

De l'externe :

- 1 professionnel.le de Centraide
- 1 professionnel.le du CIUSSS
- 1 représentant du bureau de la députée de Mercier

En précision des orientations données dans le sommaire, les critères de sélection des projets ont été détaillés en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeni RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal
Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 15 avril 2020
Lyne OLIVIER, 15 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheuse

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire addenda vise à modifier le libellé de l'objet du dossier dans la certification de fonds.

Il s'agit d'une modification administrative qui n'a aucun impact sur le montant autorisé par la résolution du Conseil d'arrondissement CA20 25 0078.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- chercheur

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU**CONTEXTE**

Au terme de la résolution CA20 25 0078 adoptée lors de sa séance extraordinaire du 24 mars 2020, le conseil d'arrondissement a créé un Fonds d'urgence COVID-19 pour offrir un soutien accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal. De plus, lors de sa séance extraordinaire du 22 avril 2020, le conseil d'arrondissement a affecté un montant supplémentaire à ce Fonds, et a entériné la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire ainsi que la composition du comité de sélection, le tout en vertu de la résolution CA20 25 0099. Depuis ce temps, des contributions ont été octroyées à plusieurs organismes, tel qu'énumérés à la présente pièce jointe addenda. Le présent sommaire addenda a pour but de permettre au conseil d'arrondissement de ratifier les contributions financières qui ont été versées aux divers organismes, et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer les conventions afférentes à ces mêmes contributions.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU**CONTEXTE**

Au terme de la résolution CA20 25 0078 adoptée lors de sa séance extraordinaire du 24 mars 2020, le conseil d'arrondissement a créé un Fonds d'urgence COVID-19 pour offrir un soutien accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal. De plus, lors de sa séance extraordinaire du 22 avril 2020, le conseil d'arrondissement a affecté un montant supplémentaire à ce Fonds, et a entériné la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire ainsi que la composition du comité de sélection, le tout en vertu de la résolution CA20 25 0099. Le présent sommaire addenda a pour but de permettre au conseil d'arrondissement de ratifier la contribution financière qui sera versée à la Société de développement commercial de la rue Saint-Denis (projet communications-Campagne de promotion de l'achat local), et d'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la convention afférente à cette contribution.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU**CONTEXTE**

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier

dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite également soutenir la vitalité économique de ses secteurs d'emplois et de ses rues commerciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal, au montant de 100 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. En collaboration avec la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, qui contribue également à hauteur de 100 000 \$ au Fonds, le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires et les petites entreprises fragilisés par la pandémie. Le fonds comprendra deux volets : un volet social destiné aux organismes communautaires et un volet économique afin de soutenir la dynamique commerciale de l'arrondissement.

Volet social :

Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.

Le Plateau souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Volet économique:

En collaboration avec les différents partenaires en développement économique, notamment les sociétés de développement commercial et en complémentarité avec la pléthore de mesures de soutien annoncées par la Ville et les gouvernements, le Fonds permettra de financer des projets visant à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la vitalité économique

de l'arrondissement.

Un comité sera rapidement formé pour analyser recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Pertinence et réalisme du projet;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l'organisme requérant à mener le projet;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires, s'il y a lieu.

Aucune aide directe à l'entreprise privée ne sera possible.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l'activité économique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Cette action répond aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :
- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
- Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

Le financement de certains projets permettra :

- une plus grande prise en charge par les entrepreneurs de leur développement au sein d'organismes tels que des sociétés de développement commercial ou des regroupements de gens d'affaires;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds : 25 mars 2020

- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

ENDOSSÉ PAR

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

Le : 2020-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques